

Bon engrangement pour les dividendes

Au point bas de la récession, en 93, la bourse cotant les valeurs suisses enregistra une considérable plus-value: quelque 50%, y compris les sociétés modestes que recense le VSC-I (Vontobel Small-Companies Index). L'enrichissement potentiel au 31 décembre 93 fut de 127 milliards pour les seules valeurs de pointe que mesure le SPI (Swiss Performance Index, voir DP, 24.01.94). On pouvait expliquer cette «poussée» par un report de liquidité lié à la baisse des taux d'intérêt et de l'inflation, à une anticipation de la reprise, etc... Plus de deux ans ont passé pendant lesquels on a annoncé la reprise... pour le prochain semestre. Elle se fait toujours attendre. Mais pour 1996, la banque Vontobel, citée par Jean-Pierre Ghelfi dans la *Lutte syndicale* (4 juin), annonce une excellente année pour les dividendes distribués: ils se monteront à 9,2 milliards, en augmentation de 19%! On ne saurait cette fois fournir une explication liée aux mouvements de capitaux flottants en quête de placements spéculatifs. Le dividende est lié au résultat: la distribution, décidée cas par cas, est fonction du bénéfice net; il ne s'agit pas d'anticipation, mais du bouclage des comptes. Même si la récapitulation de Vontobel ne recouvre pas les petites PME, notamment celles de la construction et du marché intérieur lié à la consommation, on ne peut que constater le décalage entre la récession vécue et les bénéfices distribués.

L'exigence de rationalisation entraîne des suppressions d'emplois et un report des économies internes réalisées sur l'ensemble de la société, sur la politique sociale, sur la caisse d'allocation de chômage. D'où la croissance globale de la pauvreté sur le pas de porte d'une société qui demeure d'abondance. Fracture sociale. Mais dans l'entreprise même, les managers ne cessent de prôner et prêcher la limitation des coûts salariaux, le contrôle des dépenses sociales, le rendement par personne occupée. Leurs représentants aux Chambres fédérales imposent une avantageuse modification de la loi sur le travail sans compensation légale pour le travail de nuit. On peut dès lors parler de fracture entrepreneuriale. Car

au schéma naturel, qui veut qu'une entreprise, dans des conditions normales de concurrence, assume ses charges de production et de rétribution salariale correcte et ensuite rétribue ses actionnaires servis en dernier ressort, se substitue un autre schéma. La rétribution de l'actionnaire et la cotation boursière deviennent prioritaires et premières. Elles sont l'image extérieure de la société; elles justifient toutes les compressions internes et les générosités externes à l'actionnariat. Ainsi l'augmentation du dividende est appelé à justifier l'anticipation de la hausse boursière.

Il y a une trentaine d'années, ce n'était pas le même discours dominant. Certes il y avait volonté d'expansion, de croissance, de profit amélioré selon la loi du capitalisme. Mais il était aussi question en parole et (un peu) en pratique de participation des travailleurs au bénéfice distribué. Des formules diverses étaient imaginées; accès à l'actionnariat, compte d'épargne négocié. Un environnement international favorable activait le débat: loi française sur la participation inspirée par le gaullisme de gauche, loi de la Suède d'Olof Palme sur la répartition des bénéfices, le 50% étant attribué à des fonds syndicaux. Même les questions conjoncturelles étaient abordées dans cet esprit: la non-compensation intégrale du renchérissement, en période de forte inflation, aurait dû alimenter des comptes d'épargne, bloqués jusqu'à ce que la surchauffe (comme on disait alors) s'apaise. Où sont aujourd'hui les entreprises et, à une ou deux exceptions près, les administrations où l'on accepterait de comptabiliser les sacrifices demandés au personnel et de les restituer en cas de reprise? Avec le recul on ne peut donc que constater un affaiblissement des droits du travail par rapport au capital, aussi bien sur le plan théorique que sur le plan pratique.

Ne pas céder à la pente! Les 19% d'augmentation des dividendes coïncident avec la stagnation (-1,3% en valeur réelle) sur les douze derniers mois des salaires. Ce n'est pas une loi naturelle qui dicte ce résultat, mais une échelle des valeurs qu'il est possible de contester et modifier. AG

Secrétaires d'Etat biodégradés

Le projet de réforme du gouvernement et de l'administration n'a donc pas abouti. Cette défaite cuisante du Conseil fédéral et de la majorité du parlement est une victoire à l'actif du patronat et de la droite dure. La nouvelle politique agricole, par contre, a passé sans problème la rampe des votations populaires.

PRÉCISIONS

La Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) a été refusée par 60,6% des votants. Seuls les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ont basculé en faveur du oui avec respectivement 56,3%, 63,1% et 56%.

Quant au nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, il a été approuvé par 77,6% des votants.

(jd) L'argument central de la campagne référendaire, le coût de la réforme – argument par ailleurs infondé mais toujours efficace –, n'a servi qu'à camoufler une stratégie d'affaiblissement du pouvoir exécutif et de l'Etat. L'Alliance des indépendants moribonde, en appuyant cette mauvaise cause, a probablement manifesté l'un de ses derniers signes de vie. Quant à l'extrême-gauche vaudoise, qui a cru bon de monter dans ce bateau, elle a fait preuve de naïveté ou d'opportunisme.

Cette défaite, le Conseil fédéral en porte une bonne part de responsabilité. Désuni et hésitant, il n'a pas présenté une conception claire de la réforme et s'est fait imposer une solution par le Parlement. Pire, faute d'accord en son sein, il a été incapable de proposer un projet cohérent de nouvelle répartition des tâches entre les départements, qui aurait mieux fait apparaître le rôle et la nécessité des secrétaires d'Etat.

L'opposition au projet a porté exclusivement sur cette nouvelle fonction. Les deux autres volets de la réforme n'ont pratiquement pas été évoqués au cours de la campagne. Dès lors le Conseil fédéral est légitimé à revenir sans délai devant les Chambres avec ces deux volets: la compétence du collègue gouvernemental d'organiser l'administration et d'introduire de nouvelles méthodes de gestion. C'est le moins qu'on puisse concéder à un exécutif.

Agriculture

Le nouvel article constitutionnel, qui définit les grandes lignes de la future politique agricole, a bénéficié au contraire d'un large appui. Le gouvernement et la classe politique ont, semble-t-il, compris les multiples signaux émis par le souverain à l'occasion de plusieurs votations populaires récentes. Pourtant la bataille fait déjà rage pour l'interprétation de ce cadre constitutionnel. Au Parlement, il paraissait clair qu'à l'avenir seuls les agriculteurs pratiquant des modes de production respectueux de l'environnement bénéficieraient de paiements directs. Dans le projet de message à l'appui de la législation d'application, le Conseil fédéral ne mentionne plus la production intégrée ou biologique comme seul critère d'obtention des paiements directs. Une pratique agricole de qualité doit suffire: bilan énergétique équilibré, compensations écologiques adéquates, préservation de la fertilité des sols justifient à eux seuls une aide de l'Etat. Or ces critères peu contraignants – ils ne changeront guère

la pratique actuelle des exploitants – sont précisément ceux que vient d'énoncer l'Union suisse des paysans. Apparemment le lobby paysan fait toujours la loi à l'Office fédéral de l'agriculture. ■

En coulisses

Ancien secrétaire générale du PDC et vice-directeur de l'Office fédéral des transports, Hans Peter Pagagnini est directeur général des CFF depuis 1993. A ce titre, il poursuit avec zèle la liquidation de Cargo Domicile SA (CDS). Et veut tenir le rythme: «Nous ne pouvons pas discuter comme un conseil communal, pendant des années, sur l'assainissement d'un trottoir. Les CFF perdent chaque mois 2 à 3 millions de francs avec le CDS». Aussi aimable pour la démocratie locale que pour le personnel du futur ex-CDS.

Après Zurich et Winterthur, Berne est la troisième ville à faire l'expérience d'un ombudsman communal, qui épargne à la collectivité toutes sortes de conflits avec les administrés et habitants. Pour confirmer son indépendance, Mario Flückiger vient de recevoir, deux mois après son entrée en fonction, un numéro de téléphone ne commençant pas par les trois chiffres 321, qui identifie le central de l'administration communale.

Grand maître des cimenteries suisses et cosignataire du Livre blanc, Thomas Schmidheiny sait comment renflouer les caisses cantonales. Il suffirait de coter en bourse les grandes sociétés électriques, NOK en tête. Les cantons encaisseraient de jolis rendements et les caisses de pension auraient de nouvelles possibilités de bons placements.

Chercheur au CERN et inventeur du World Wide Web avec son collègue britannique Tim Berners-Lee, le Belge Robert Cailliau n'est pas tendre à propos de l'esprit d'innovation des gens du Vieux Continent: l'Europe est selon lui un tiers-monde technologique en matière de nouveaux médias. Il n'en reste pas moins à Genève, d'où il a littéralement donné le WWW au monde entier et à ses millions d'utilisateurs.

Qui fait l'ange fait la bête

Lancée dans la foulée de l'affaire des fiches, l'initiative populaire «SOS-pour une Suisse sans police fouineuse» demande l'abolition de la police préventive. Une initiative peu réaliste en regard de phénomènes tels que le terrorisme, l'espionnage et le crime organisé.

REPÈRE

Sur les dérapages de la police fédérale et l'affaire des fiches, on peut consulter le rapport commandé par le Conseil fédéral à trois experts extérieurs à l'administration:

Georg Kreis (éditeur), *La protection politique de l'Etat en Suisse. L'évolution de 1935 à 1990*. Berne, 1993, Editions Paul Haupt

(jd) L'affaire des fiches a mis en évidence les abus, les erreurs et l'incompétence d'une administration livrée à elle-même et soustraite à un véritable contrôle politique. L'Etat doit-il pour autant renoncer à toute recherche d'informations susceptibles de prévenir ou de démasquer des activités criminelles qui mettent en péril la sûreté intérieure, et en définitive les libertés fondamentales? Car c'est bien de cela qu'il s'agit: là où les réseaux mafieux et le terrorisme donnent le ton, les libertés ne sont plus garanties. L'action policière préventive recèle bien sûr des dangers de dérapage; au nom de l'efficacité, les responsables de la sûreté intérieure peuvent être tentés de prendre des libertés avec les droits fondamentaux.

Trouver un équilibre délicat

Dans ce domaine, la tâche consiste donc à trouver un équilibre délicat et toujours précaire entre le respect des principes juridiques et des libertés individuelles d'une part et la légitime défense de l'Etat démocratique d'autre part. A cet égard l'initiative «SOS-pour une Suisse sans police fouineuse» relève de l'angélisme. Si elle a pu servir d'exutoire au large mécontentement provoqué il y a sept ans par l'affaire des fiches, elle tire largement à côté de la cible. Non, le Code pénal et la procédure judiciaire ne constituent pas une riposte suffisante face à une criminalité qui excelle à tirer les ficelles sans jamais se montrer à découvert.

Le projet de loi sur la sûreté intérieure, actuellement débattu par le Parlement, tente de réaliser cet équilibre. Auparavant, la police préventive – faussement dénommée police politique – justifiait ses agissements par la clause générale de police, une notion juridique indéterminée et donc très élastique. Le projet de loi définit maintenant ses missions et il n'est plus question, par exemple, de surveiller et de répertorier les personnes qui exercent leurs droits politiques.

Trois points qui divisent

Dans ce projet, trois points principaux divisent les députés. A côté du terrorisme, de l'espionnage et de l'extrémisme violent, le crime organisé doit-il faire l'objet de l'attention de la police préventive? Peut-on autoriser cette dernière à utiliser des moyens techniques d'écoute, téléphonique ou autre? Quel droit à l'information accorder aux personnes qui se croient surveillées?

Sur le premier point, le Conseil national,

en désaccord avec le Conseil fédéral et le Conseil des Etats, estime que la lutte contre le crime organisé ne concerne pas la sécurité de l'Etat. Il peut se prévaloir de l'opinion de Mark Pieth, spécialiste incontesté de la criminalité économique organisée, qui craint la multiplication des polices, gage d'inefficacité. Si le crime organisé se joue trop facilement du droit pénal et de la police judiciaire, il faut alors réformer ces derniers: unifier la procédure pénale pour ce type de délits, doter de moyens suffisants le nouvel Office central de lutte contre le crime organisé tout comme l'appareil judiciaire.

La tâche du Conseil fédéral

Pour le surplus, il paraît vain de vouloir définir dans tous leurs détails les activités de la police préventive. Il importe plutôt de lui attribuer des missions et d'en modifier les termes au gré de la conjoncture – c'est la tâche du Conseil fédéral, une tâche singulièrement négligée dans la période d'après-guerre – et de contrôler que leur exécution n'implique pas des moyens disproportionnés et liberticides: à ce titre, le regard permanent d'une commission parlementaire devrait offrir des garanties suffisantes. ■

Oublié...

(cfp) François Genoud vient de mourir. A l'âge de 21 ans il avait accompagné Jean Bauverd dans une expédition Lausanne-Calcutta et retour en voiture, c'est-à-dire 35 000 kilomètres en huit mois (mai-décembre 1936). Le reportage de ce raid a été publié par les éditions Attinger en 1937 sous le titre: *Expédition Suisse-Asie* avec une préface de Benjamin Vallotton, oui le père du «Commissaire Potterat», ce Maigret à la mode vaudoise du début du siècle.

Jean Bauverd, l'auteur, consacre une phrase de sa dédicace à son «compagnon de route, brave et fidèle jusqu'au bout du voyage». Or, pendant ce voyage, les deux routards n'ont pas seulement rencontré le Grand Mufti de Jérusalem, mais aussi, à Bagdad, «tous les grands chefs palestiniens condamnés à mort par les Anglais» et réfugiés dans cette capitale du Moyen Orient. Un exemple de ce que lisaient les Romands il y a soixante ans.

Le pont et le tunnel dans le cimetière des éléphants

La traversée de la rade a donc rejoint, au cimetière des éléphants blancs de l'aménagement mégalomane, l'autoroute urbaine du « plan Biermann » (rejetée à 4 contre 1 par le peuple en 1960) et quelques autres projets avortés à un stade plus précoce: le deuxième aéroport genevois (planifié alors à Choulex) ou la navigation marchande avec canal à travers les Pâquis et port à Peney.

PRÉCISIONS

La traversée de la Rade est rejetée massivement.

Le projet de tunnel est refusé par 70% des électeurs; le projet de pont par 68%.

60% des votants ont refusé pont et tunnel; 10% ont accepté le pont, 8% le tunnel; 21% ont dit deux fois oui.

Le taux de participation a été de 60%.

(jpb) Inversement, si la traversée l'avait emporté, elle aurait rapidement fait partie de l'identité genevoise au même titre que le CERN, l'aéroport, Palexpo ou l'autoroute de contournement, pour rappeler d'autres projets dont les opposants paraissent rapidement, après coup, n'avoir été mus que par un passéisme frileux. C'est le miracle de la démocratie que d'interpréter toujours positivement le résultat.

Pas de prolongations

Sa netteté devrait au moins éviter que les vaincus cherchent à jouer les prolongations: la majorité rejetante est même supérieure aux deux tiers qui, en 1988, avaient émis le vœu que les autorités préparent un projet de traversée de la rade. Entre-temps, les conditions ont changé et nombre de oui d'alors sont devenus des non tout aussi résolus: l'autoroute de contournement a été mise en service, accompagnée de mesures de réorganisation du trafic au centre-ville. Et du vœu émis dans l'insouciance à la réalisation, il y a une différence sonnante et rébuchante que les citoyens contribuables ont clairement marquée.

Faire crever l'abcès

Il faut rendre cet hommage au Conseil d'Etat monocoloré qu'il est parvenu, en deux ans et demi, à faire crever un abcès qui n'était que trop lancinant en offrant un choix de qualité, après cinq ans et demi d'obstruction de la part de Christian Grobet. Mais ce résultat confirme aussi les limites de cette

formule gouvernementale: elle se croit élue sur un programme et n'hésite pas à bousculer les formes pour l'imposer, ajoutant dès lors à la simple réponse sur l'objet mis au vote la tentation de rappeler « qui commande ici ». De quoi faire réfléchir l'Entente sur sa stratégie pour 1997: ne serait-il pas préférable de profiter des départs naturels pour renoncer à présenter sept candidats, ou simplement ne pas présenter une liste bloquée? On rêve d'un « gentlemen's agreement » entre partis pour renoncer aux alliances qui, dans l'élection majoritaire, forcent la main de l'électeur: que chacun aille seul à la lutte et que le peuple décide!

Se doter d'une politique économique

Là où le gouvernement a clairement perdu, c'est en se mettant à la botte du lobby du génie civil et des milieux économiques qui l'ont porté au pouvoir. Nous ne sommes plus dans les années 30, la population qui a le droit de vote sait que le développement économique de Genève repose sur la formation supérieure, le tertiaire et la technologie de pointe, et non sur l'exploitation de gros bras étrangers. Faudra-t-il vraiment attendre le départ de Jean-Philippe Maître et Olivier Vodoz pour qu'enfin le Conseil d'Etat se dote d'une politique économique: l'idée d'encourager l'investissement est juste et n'est pas remise en cause par ce résultat, mais l'objet doit être mieux lié aux forces réelles et aux besoins de Genève: Smart Geneva (les autoroutes virtuelles, elles, chères à Guy-Olivier Segond, toujours en avance d'une idée), économies d'énergie et rénovation des bâtiments, accélération de l'extension du réseau de trams, construction du métro léger et raccordement ferroviaire au sud du canton (TGV et RER).

Si la campagne a montré un point d'accord unanime, c'est bien le développement des transports publics. N'y voyons pas d'hypocrisie et allons de l'avant, parallèlement au renforcement du rôle positif que joue l'autoroute de contournement pour diminuer le trafic à l'intérieur de l'agglomération, en procédant aux adaptations et compléments proposés en 1992 déjà dans la conception globale Circulation 2000 (qui comportait bel et bien deux scénarios, l'un avec traversée de la rade et l'autre sans...). ■

Brève

(jd) Mardi 4 juin: trois délégués du CICR sont abattus au Burundi. Mercredi 5 juin: la manchette de *La Tribune de Genève* annonce « Deux délégués genevois tués au Burundi ». Le délégué oublié est d'origine argovienne. Est-ce cela le journalisme de proximité? Ou, sur la lancée de la campagne des médias romands en faveur de Cointrin, le quotidien genevois croit-il renforcer l'identité romande en excluant la victime alémanique de l'émotion collective?

Qui sème la Vaudère...

L'élection au Conseil d'Etat vaudois a suscité deux points de vue non concertés de la part de nos rédacteurs.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Fabrice Ghelfi
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(ag) Le renversement de majorité au Conseil d'Etat est l'occasion unique de sortir, du tiroir d'argenterie, l'adjectif «historique». Pourtant dans l'histoire électorale vaudoise le coup d'éclat de personnalités, telle celle de Joseph Zisyadis, n'est pas unique. Par beaucoup de traits, qualités et défauts, et par sa vie publique et privée, il fait penser à Aloys Fauquez qui, à la fin du siècle dernier, fonda le parti socialiste vaudois; mais Fauquez ne connut jamais les responsabilités d'un exécutif. Charles Sollberger fut aussi, hors norme, l'occasion pour les Vaudois de dire qu'ils ne voulaient pas robotiquement radical.

Dans la péripétie récente, tout observateur ne peut que s'étonner de l'absence de ligne claire des dirigeants radicaux: l'expulsion de P.-F. Veillon, c'était prendre le risque en un moment difficile pour le canton de la rupture de l'Entente; le refus de présenter une femme aux qualités pourtant reconnues donnait l'impression qu'ils acceptaient d'être censurés par les libéraux; enfin le choix de Jean-Christian Lambelet était celui d'un radical atypique, incompris de la base comme le fut, par défaut d'affinités, Philippe Pidoux lors du renouvellement général.

Il aurait été sage que le Conseil d'Etat, avant les élections, définisse son programme à court et moyen terme. Il ne l'a fait qu'à moitié, ouvrant des discussions, appelées concertation, sans qu'on sache clairement quels étaient ses choix. Ce flou a renforcé, durant la campagne électorale, l'appel à une autre politique.

Or cette autre politique est difficile. Si les préfets étaient révocables, le Conseil d'Etat pourrait s'offrir une valse de mutations à la française. Espérons que les délais lui permettront de nommer au moins un préfet de gauche! Mais il sera privé d'alibi lorsqu'il aura à répondre à la question: pourquoi ne fait-on pas ceci ou cela? Impossible de dire: on aurait bien voulu, mais...

Le nouveau Conseil d'Etat, y compris les partis qui le soutiennent, sont tenus d'être raisonnables dans la gestion des finances, tant que le petit équilibre, celui du budget de fonctionnement, n'est pas atteint. Il y a certes des marges (étroites) pour l'innovation. Mais pas pour la surenchère. La maturité se mesurera sur ce terrain.

En revanche, sur d'autres champs de manœuvre, il est possible de sortir des projets qui fassent bouger ce canton: tout cela s'est résumé par la demande de révision de la constitution, mais il faut comprendre, sous ce terme général, la révision de la loi électorale, la loi sur les agglomérations, la pé-

(gs) Joseph Zisyadis a donc été élu. L'arrivée de ce personnage imprévisible et de son drapeau rouge amènera-t-il un vent de révolution dans les pratiques de gestion politique?

Plusieurs inconnues persistent: d'une part, comment une majorité de gauche va-t-elle affronter les défis qui s'annoncent: un déficit du budget de fonctionnement à épouger, une réforme fiscale à mettre en route, une réforme de l'organisation judiciaire déjà soumise à consultation, une réforme de la politique sociale, une transformation du découpage électoral, etc. Tout ceci face à un Grand Conseil majoritairement de droite. Verra-t-on l'alliance du peuple et de l'Exécutif luttant main dans la main contre le conservatisme du Grand Conseil? C'est peu probable, les réformes à mener et la conjoncture desservent la mise en place d'une politique fiscale et sociale plus solidaire.

Néanmoins de nouvelles perspectives politiques peuvent être envisagées. Les citoyens et citoyennes de ce canton ont voulu une gauche majoritaire, ce vote l'a montré clairement. Les négociations à l'intérieur du collège gouvernemental devront donc à la fois tenir compte de la volonté populaire, de la pression du Grand Conseil, des objectifs réalisables que le Canton doit se fixer, et ceci sans pouvoir se prévaloir de l'argument minoritaire. «La terre est basse», comme disent les Vaudois.

Au niveau du Grand Conseil, les députés de droite vont devoir entrer dans l'opposition, mais chose nouvelle, dans une opposition propositionnelle, s'ils veulent que la population réinstallent les leurs dans deux ans au Conseil d'Etat. Quant aux députés de gauche, ils devront faire preuve d'un peu plus de pugnacité dans la défense des dossiers à traiter.

Enfin, ces partis de gauche auront un rôle plus important à jouer dans la consolidation d'un pôle de gauche gouvernemental, de sorte qu'un programme de législature commun soit respecté.

Alors le monde politique méritera que la population ait décidé, en allant voter par un beau jour de soleil, de croire aux espérances exagérées. ■

quation financière entre les communes, l'organisation du Conseil d'Etat. Tout cela ne sera pas fait en deux ans. Mais les projets devraient être assez avancés pour être déposés sur la table du Grand Conseil. Ils seront l'enjeu du renouvellement de 1998. Prudence dans la gestion et imagination dans la réforme. ■

L'INVITÉ DE DP

Les finances publiques essuient les plâtres!

FABRICE GHELFI,
économiste au DPSA

RÉFÉRENCE

D. Plihon, *Alternatives économiques*, février 1996.

Les politiques monétaires internationales se sont durcies à partir de 1979. Depuis cette date, les programmes de rigueur monétaire et salariale sont devenus la règle parce que les marchés financiers l'ont exigé. La finance déréglementée et mondialisée a interdit depuis lors tout développement de l'inflation nuisible à la rentabilité de ses marchés.

Jusque dans les années septante, les déséquilibres économiques se résolvait par une politique monétaire flexible qui élevait le niveau général des prix sans influencer les taux d'intérêt. La consommation ralentissait, les entreprises voyaient leurs bénéfices augmenter et pouvaient ainsi se lancer dans des investissements nouveaux. En fin de course, la croissance était maintenue.

Depuis une quinzaine d'années, toutes les actions monétaires ont visé à tuer l'inflation. Dès lors, les excès de demande des années huitante n'ont pu être résorbés que par la variation des taux d'intérêt. Ils ont donc pris l'ascenseur. En conséquence, seuls les investissements les plus rentables se sont réalisés. Par ailleurs, durant ces dernières années, ce mécanisme s'est accompagné d'encore plus de rigueur salariale. Ainsi, l'abandon progressif des processus d'indexation des revenus à l'évolution de la productivité et des prix a ralenti la progression du pouvoir d'achat. Cet effet a immédiatement pesé sur la consommation. Résultat des courses: demande globale molle et investissements modérés. Il n'en fallait pas plus pour que la reprise se mette à patiner et que le chômage s'installe.

Déficits publics et hausse des taux d'intérêt

En théorie, les ressources de l'Etat suivent à peu près la progression de la production nationale. Dans ce cadre, lorsque les taux d'intérêt grimpent et dépassent en pourcentage une croissance amorphe, les charges d'intérêt augmentent nettement plus vite que les recettes publiques. Dès lors, les déficits publics se creusent tout seuls.

En Suisse, la croissance du PIB réel stagne à +0,7% en 1996 alors que le taux d'intérêt moyen des obligations de la Confédération se situe à 4,1%. Cela signifie donc que le poids de la dette progresse de 3,4 points plus vite que les ressources attendues. Sur une dette de 80 milliards, la hausse du loyer de l'argent de 5% à presque 8% – comme entre 1989 et 1991 – a provoqué une dépense supplémentaire de 2,4 milliards pour la Confédération sans rien toucher à la structure de son administration. Dans le même temps la conjoncture se contractait de +3% à -1% en plafonnant l'évolution possible des recettes. Les déficits devenaient inéluctables.

Les discours officiels de l'OCDE et du FMI veulent nous convaincre que les déficits publics sont responsables de la hausse des taux d'intérêt. Ils s'appuient sur le raisonnement suivant: les déficits publics doivent être financés par l'achat d'obligations d'Etat, pour que les investisseurs s'intéressent à ces titres les taux d'intérêt offerts doivent augmenter, ce qui nuit à la production globale, ainsi une part plus grande des ressources financières disponibles dans l'économie doit payer les déficits réputés nuisibles pour la croissance; pour rétablir celle-ci une politique budgétaire très stricte devient nécessaire.

Force est de constater que cette stratégie n'a pas permis de réduire les dettes publiques.

En réalité, c'est la logique déflationniste de nos autorités qui a conduit nos économies à une situation de demande globale insuffisante. A trop vouloir lutter contre la hausse des prix, on a encouragé les placements financiers au détriment des investissements productifs et de la redistribution. Nous nous retrouvons donc plutôt dans une situation d'épargne excédentaire. En outre, ces capitaux libres en quête de rentabilité sur les seuls marchés monétaires rallongent la durée de la récession que traverse actuellement l'Europe occidentale.

La finance a donc une responsabilité dans la persistance du chômage. Elle ne manque pas de toupet en exigeant en parallèle une réduction des programmes sociaux, scolaires ou de santé des collectivités publiques.

Assouplir la politique monétaire

Les finances publiques reviendront assurément à meilleure fortune en suivant une politique monétaire plus souple. De cet manière, les taux d'intérêt baisseront et les charges financières se réduiront. Les dépenses des collectivités publiques s'allégeront d'autant, ce qui réduira les déficits. L'objectif doit être de ramener les taux d'intérêt au-dessous du taux de croissance du PIB. Dans la foulée, le franc suisse se dépréciera, donnant un peu d'air frais bienvenu à nos exportateurs.

A l'évidence, ce type de politique doit être appliqué au niveau continental pour éviter que des monnaies s'apprécient trop en devenant des valeurs-refuge. Les chances de réussite seront multipliées si les gouvernements s'engagent à réduire l'endettement public dès que la croissance économique le permettra.

Il est temps que les gouvernements agissent dans le sens du bien-être général et résistent au monde de la spéculation et du rendement à court terme. Par exemple en se dotant d'instruments de régulation efficaces pour réduire le poids excessif de la finance. Avant qu'elle ne mette les Etats sous sa tutelle. ■

Découvrons les préfets

Tout d'abord un commentaire anodin relevé dans la presse après le premier tour des élections au Conseil d'Etat vaudois: Jean-Claude Mermoud glisse à l'oreille du journaliste que les radicaux ont menacé l'UDC de ne plus renouveler leurs deux postes de préfets s'ils ne se désistaient pas au deuxième tour.

LA RÉPUBLIQUE DES PETITS COPAINS

Règlement d'administration de l'ordre judiciaire du 7 juillet 1992

art. 84. Les juges et juges suppléants des tribunaux de district sont nommés sur préavis de la délégation, après consultation du président, du préfet et des députés du ou des arrondissements électoraux du district.

art. 85. Les juges de paix, assesseurs et assesseurs suppléants des justices de paix sont nommés sur préavis de la délégation, après consultation de la justice de paix, du préfet et des députés de l'arrondissement électoral dont fait partie le cercle.
(...)

(cp) Ces postes sont le cadeau donné traditionnellement en signe de bonne entente à un allié fidèle et docile. Deux lignes pas plus sur ce sujet; il doit s'agir d'une pratique si «naturelle» qu'on se demande pourquoi s'y attarder.

Voyons pourtant de plus près. Il y a dix-neuf préfets dans le canton, un par district. Ce sont de hauts fonctionnaires, des magistrats, des notables qui sont le relais de l'Etat. Sous l'autorité administrative du Chef de l'Intérieur et de la santé publique, ce super-shérif surveille, entre autres attributions, la gestion des communes; il veille au maintien de l'ordre, il assermente médecins, cantonniers, géomètres, garde-chasse et garde-pêche. Il a aussi la compétence pour infliger des amendes, jusqu'à 20 000 francs; il veille à l'exécution des prescriptions concernant la police du commerce, des étrangers, les loteries et les lotos, le commerce du bétail et la vente du tabac au détail. Homme à tout faire, il dispense ses bons offices: il œuvre bénévolement pour régler à l'amiable des conflits publics ou privés. «Guide», «refuge», ce notable si vaudois est «cette image parfois imprécise, mais toujours rassurante de l'un des siens qui parle la même langue, ou, mieux encore, qui le comprend à demi-mot». (Jean-Jacques Bolens, ancien président de la confrérie des préfets vaudois, in *Annuaire officiel du canton de Vaud*).

La proportionnalité? Connaît pas!

Ce Vaudois notable est aussi un homme influent, il donne son préavis au Conseil d'Etat et au Tribunal Cantonal lors de la nomination de certains fonctionnaires et magistrats de son district. (voir marge)

La nomination d'une personnalité si importante et centrale devrait, semble-t-il, refléter la diversité du peuple vaudois sur un mode qui respecte la proportionnalité. Qu'en est-il? Disons tout d'abord qu'il n'y a qu'une préfète, nommée à Avenches, depuis le mois de mai de cette année. Mais Denise Pignard, radicale, souhaite se faire appeler «Madame le Préfet», selon *La Nouvelle Revue* du 7 juin. Nous trouvons encore deux substitutes; peut-être seront-elles un jour préfètes, mais ce n'est pas automatique. De quel parti est le préfet? Disons le d'emblée, le préfet est radical. Il est parfois UDC, libéral, très rarement socialiste (le seul actuellement est lausannois, où la fonction de Préfet est moins considérée, – parce que moins visible), il n'est jamais écologiste ou popiste, bien sûr.

La répartition des postes de préfets respecte donc bien peu l'état des forces en présence dans le canton. Chasse gardée de la droite, l'institution des préfets est une des clés de voûte de l'édifice radical, protégée par le 5-2 ou le récent 4-3 du Conseil d'Etat. (Car c'est le Conseil d'Etat qui nomme les préfets, avais-je oublié de vous dire).

Or cette semaine, cette majorité arrogante, si peu partageuse de ses préfets, se retrouve minoritaire à l'exécutif. Aurons-nous demain, dans nos villes et dans nos campagnes, des préfètes roses, rouges, vertes? Sauront-elles, sauront-ils nous rassurer et nous guider? Calmons-nous. Nommés pour quatre ans, les préfets sont désignés à l'automne qui suit le renouvellement complet du Conseil d'Etat, c'est-à-dire dans deux ans; pas de nominations donc, à moins de départs à la retraite. ■

Médias

(cfp) Comment naît le fascisme? C'est ce qu'a tenté d'étudier et de simuler un pédagogue américain avec ses élèves il y a quelques années. L'expérience fut douloureuse parce qu'elle fut prise au sérieux par les jeunes. Il y a eu un livre, une pièce de théâtre et un film. Une adaptation a été jouée au théâtre de Saint-Gall l'an passé. Elle a été filmée et a passé sur le petit écran de la DRS à l'heure des jeunes, la veille de Pentecôte. Pris dans la logique de la discipline aveugle, la plupart des élèves participent activement. Seule la première de classe résiste. Elle est mise à l'écart. Un incident important amène la fin de l'expérience. «La vague», c'est le nom du mouvement qui avait envahi la classe, l'école et pourquoi pas la ville si un terme n'avait pas été mis à son activisme.

Les journaux, pour vivre mieux grâce aux annonces, publient des suppléments réguliers ou occasionnels. L'influente *Neue Zürcher Zeitung* est experte dans l'art de placer la publicité qui lui est confiée dans un environnement bien ciblé. C'est pourquoi elle édite chaque année un nombre élevé de suppléments occasionnels, il y en aura une douzaine jusqu'à la fin de l'année. A titre d'exemple, voici quelques sujets annoncés: la visite zurichoise de Churchill (il y a cinquante ans), la Région Lac Léman, l'ouverture de la N3 Bâle-Zurich.

Virginia et le 14 juin

Désirs de cigarette

CITATION

La petite sœur de William Shakespeare

«(...) Pendant ce temps, sa sœur, si merveilleusement douée, restait à la maison. Elle avait autant que son frère le goût de l'aventure, était comme lui pleine d'imagination et brûlait de désir de voir le monde tel qu'il était. Mais on ne l'envoya pas étudier en classe. De temps à autre, elle attrapait un livre, lisait quelques pages. Mais arrivaient ses parents qui lui disaient de ne pas perdre son temps avec des livres et des papiers. Sans doute lui parlaient-ils sévèrement mais avec beaucoup de bonté. (...).

Je pense à l'histoire de la sœur de Shakespeare, telle que je vous l'ai contée. (...) Cette femme donc, née au seizième siècle et douée pour la poésie, était une femme malheureuse, une femme en lutte contre elle-même. Les conditions de vie, ses propres instincts étaient contraires à l'esprit qui permet de libérer les créations du cerveau et de leur donner vie...»

Extraits tirés de *Une chambre à soi*, de Virginia Woolf, collection Femmes, Gonther, 1951

(gs) 14 juin 1951, 14 juin 1981, 14 juin 1991. Dates d'anniversaires, dates des bilans. En 1951 paraissait le livre de Virginia Woolf (il n'est pas certain que ce soit le 14 juin, mais c'était en 1951), *Une chambre à soi*, le 14 juin 1981, les conquérantes de l'égalité homme-femme chantaient la victoire, le 14 juin 1991 on célébrait l'espérance usurpée des femmes de ce pays.

Et aujourd'hui? La déclaration de transparence des salaires lancée par les syndicats ne fait que souligner une évidence: à travail égal, salaire inégal. Mais cette visibilité salariale masque un problème tout aussi important: l'idéologie néolibérale qui pourrait actuellement le débat sur la révision de la loi sur le travail cible, encore, toujours et plus que jamais, les professions dites féminines. L'exigence de flexibilité, mot qui fleure bon la modernité, réduit à néant l'espoir d'une amélioration des conditions de travail de cette population professionnelle déjà extrêmement fragilisée. Et cette tendance n'est qu'un des nombreux reflets – alors qu'on parle de progrès vers l'égalité – de la place que tient la femme dans la société, quasi-absente des organes politiques, économiques, universitaires, alors que par ailleurs, au moment où Ruth Dreifuss va présenter son projet de congé-maternité pour toutes les femmes, la droite patronale affûte ses armes.

Espace privé: privée d'espace

Quel rapport avec le livre de Virginia Woolf? Celle-ci l'écrivit sur commande, ayant pour contrat de parler de la femme et de la littérature. Elle s'assit un jour, au bord d'une rivière, pour y réfléchir et peut-être l'ombre des arbres sur l'eau lumineuse lui fit comprendre combien de soleils furent voilés, combien d'intelligences féminines sacrifiées parce qu'une femme manque d'espace temporel, géographique, affectif lui permettant de s'épanouir, privée de «chambre à soi». Et de citer l'exemple de la petite sœur fictive de William Shakespeare.

Le livre de Virginia Woolf traite du problème spécifique de la femme et de la création artistique, monde lui étant interdit ou alors accessible sous le plus grand anonymat; mais il est bon de s'y replonger pour comprendre les mécanismes d'exclusion sociale dont les femmes ont fait l'objet de tout temps: la marge de liberté et d'émancipation est étroite quand on passe de l'autorité paternelle aimante à l'amour conjugal paternaliste, quand la scolarisation n'est pas stimulée, quand le maintien dans l'espace privé équivaut à être privée d'espace.

Bouche cousue, yeux baissés, talent dénié, telle est la femme décrite par Virginia Woolf, telle est la femme que nous ne voulons pas voir fêter ce 14 juin. ■

(jg) La dérive américaine du *politiquement correct* envahit insidieusement les murs de nos villes. Depuis deux ou trois ans, la marque de cigarettes Chesterfield affiche de grands placards publicitaires avec un slogan qui commence toujours par les mots *not your first*, en français *pas votre premier...* Les images sont volontairement d'un kitsch assez hyper-réaliste et plutôt réussies.

Sur l'une d'entre elles, on voyait un motard en tenue de Hell's angels enlever sur sa Harley Davidson une mariée en robe blanche, l'air ravi, les cuisses largement dénudées, tenant à la main un bouquet de fleurs à la couleur virginale, le tout sur fond de paysage de l'ouest américain. Le slogan affichant: *not your first honeymoon*, autrement dit, *pas votre première lune de miel* était, ma foi, assez croquignolet. La Chesterfield n'est pas une cigarette pour les blancs-becs, mais pour des gens d'expérience, qui ont déjà vécu.

Une autre image assez elliptique montre une caravane, un véhicule pas un troupeau de chameaux, à la tombée de la nuit. Elle est d'un modèle ancien, très années 50. Le ciel est juste éclairé par d'ultimes reflets rouges. La silhouette à peine visible de grands cactus en forme de cierge indique clairement le lieu: le désert au sud-est de Los Angeles. (C'est le seul endroit où l'on trouve ce genre de cactus comme le savent tous les amateurs de western). La caravane est brillamment illuminée de l'intérieur. Le slogan: *not your first love affair*, en traduction libre, *pas votre première aventure amoureuse* laisse entendre que les occupants de la caravane ne se contentent pas de la paix du soir dans le désert.

Tout cela était donc plutôt audacieux pour une marque américaine, compte tenu de l'ordre moral qui n'a jamais vraiment cessé de régner outre-Atlantique. Il était dit que ça ne durerait pas. La nouvelle campagne de Chesterfield propose deux affiches. Sur la première le même loubard que tout à l'heure, mais cette fois propre sur lui, rangé, sorti de la maison de correction, est appuyé sur un mur, à côté d'un side-car débordant de roses rouges avec le texte *not your first rendez-vous* (en français sur l'affiche). Voilà qui est tout de même plus moral. L'affiche à la caravane apparaît à nouveau, mais il n'est plus question d'une *love affair*, mais d'une *mild affair*, autrement dit d'une rencontre tendre...

Chez nous, évidemment, les slogans de Chesterfield, tout le monde s'en fout. La langue anglaise n'est pas là pour être traduite. C'est une icône, une représentation de ce qui se veut jeune et moderne. Mais on imagine très bien les réactions aux USA et les changements de message publicitaire qui en ont résulté et que l'on retrouve aujourd'hui chez nous. Dommage, la *love affair* m'aurait presque donné envie de fumer... ■